

Réponse au Comité permanent des comptes publics
Rapport 5 – Les logements des Forces armées canadiennes, Rapports du vérificateur général – Automne 2015

Recommandation 1

Que le ministère de la Défense nationale fasse part au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes de ses nouveaux besoins opérationnels en matière de logement militaire d'ici au 30 juin 2017 et qu'il lui présente sa nouvelle politique sur le logement militaire d'ici au 31 décembre 2018.

Contexte

Dans sa vérification du logement des Forces armées canadiennes de 2015, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale révise sa politique en matière de logement militaire. La Défense nationale en a convenu et s'est engagée à produire une politique révisée sur les logements au plus tard à l'automne 2017. De juin 2017 à juin 2020, la Défense a fourni cinq comptes rendus sur l'avancement au Comité des comptes publics, faisant état de retards considérables dans l'achèvement de révision de la politique.

En juin 2020, la Défense nationale a constaté qu'il restait beaucoup de travail à accomplir pour examiner et réviser les trois volets de son ensemble de politiques sur les logements, soit 1) les *Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes* (le cadre de réglementation général de la politique); 2) les *Directives et ordonnances administratives de la défense* (la politique ministérielle); et 3) l'*Instruction sur les logements* (orientation du personnel dans la mise en œuvre de la politique). La Défense nationale a reconnu avoir mal évalué le temps nécessaire pour terminer cet exercice. Elle a donc réévalué le processus en intégralité pour s'assurer de terminer tous les aspects de l'examen d'ici le printemps 2024, et ce, sans autres retards.

Par souci de transparence et de responsabilisation, la Défense nationale a fourni un échéancier illustrant les principaux jalons et étapes à franchir pour terminer la révision, en tenant compte de tout retard possible attribuable à la COVID-19. Elle s'est également résolue à faire le point au Comité tous les 6 mois, au plus tard le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, jusqu'à ce que la révision soit terminée et que le nouvel ensemble de politiques soit en place.

Point sur l'ensemble de politiques sur les logements

La Défense nationale demeure sur la bonne voie pour la mise en place de l'ensemble de politiques sur les logements d'ici le printemps 2024. L'échéancier ci-joint le démontre. Il a été légèrement modifié pour tenir compte des changements apportés au processus de révision (voir les explications ci-dessous). Depuis juin 2020, la Défense nationale a réalisé des progrès dans les trois volets de l'ensemble de politiques et affecté du personnel supplémentaire au processus d'élaboration pour que le délai du printemps 2024 soit respecté.

Examen des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes

En juin 2020, la Défense nationale a indiqué que des équipes d'experts en la matière analysaient et révisaient des articles de règlement et concevaient des instructions à l'intention des rédacteurs juridiques sur les règlements qui seront modifiés. La Défense nationale a également souligné qu'en octobre 2020, ces équipes commenceraient à consulter les intervenants internes qui pourraient être touchés par ces modifications.

Ce travail est en cours. Les experts en la matière continuent de réviser les articles de règlement pertinents et de mener des analyses pour orienter les instructions qu'ils transmettront aux rédacteurs juridiques. En septembre 2020, la Défense nationale a commencé à consulter les intervenants internes sur les éléments du document de politique ministérielle qui auront une incidence sur les modifications réglementaires. La Défense nationale poursuivra ses efforts en 2021 et respectera le calendrier de son examen réglementaire.

Révision des Directives et ordonnances administratives de la défense

Simultanément, la Défense nationale continue d'analyser, de réviser et de rédiger le document de politique sur les logements. En octobre 2020, les intervenants de la Défense se sont réunis pour lire chaque article de la politique et relever les principaux enjeux, ce qui a permis d'obtenir des commentaires constructifs qui amélioreront le produit final. La Défense nationale respecte le calendrier de son examen de la politique.

Révision de l'Instruction sur les logements

La modernisation de l'Instruction sur les logements se poursuit également. En juin 2020, la Défense nationale a indiqué qu'elle avait terminé de nouveaux articles de l'Instruction portant sur l'infraction aux règles et la possession d'animaux de compagnie. Elle s'est également engagée à entreprendre des consultations plus vastes auprès des intervenants en septembre 2020.

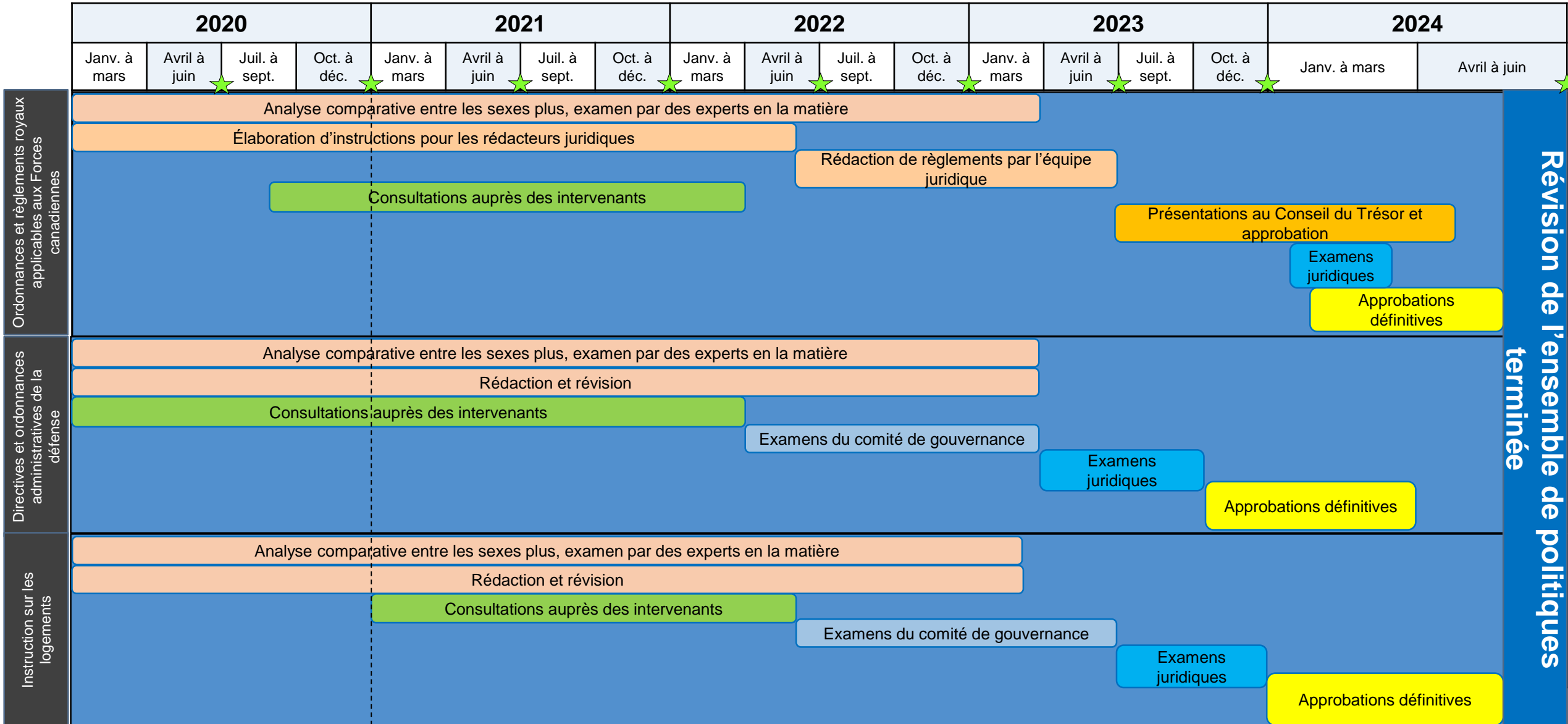
Après que ses experts en politique ont observé que certains éléments importants de la possession d'animaux de compagnie et de l'infraction aux règles n'avaient pas été suffisamment abordés, la Défense nationale a entrepris la révision de ces articles, qui se poursuit. Par conséquent, elle n'a pas commencé à consulter les intervenants sur d'autres articles de l'Instruction en septembre 2020. La Défense nationale commencera à consulter les intervenants au sujet de tout changement apporté aux articles sur les animaux de compagnie et les infractions aux règles à compter de janvier 2021 et poursuivra ses examens des politiques et examens juridiques jusqu'en mai 2021. En juin 2021, elle passera à d'autres articles de l'Instruction, comme prévu.

Malgré la nécessité de revoir ces articles, la Défense nationale ne s'attend pas à ce que cela affecte sa capacité à achever l'Instruction d'ici le printemps 2024.

Prochaines étapes

La Défense nationale demeure déterminée à moderniser sa politique pour répondre à ses exigences opérationnelles. Conformément à l'échéancier ci-joint, la Défense nationale fera de nouveau rapport au Comité de ses progrès d'ici le 30 juin 2021.

Échéancier de l'ensemble de politiques sur les logements



★ = mise à jour semestrielle au Comité permanent des comptes publics (CCP), les 30 juin et 31 décembre